

LA BOURSE DE LYCÉE RENTRÉE 2022

Pour les « jeunes de moins de 15 ans » en CFA



SIMULATEUR DE BOURSE

- ▶ Avec mon nombre d'enfant(s) et mon revenu fiscal, je sais tout de suite si mon enfant a droit à une bourse
- ▶ et je connais dès à présent le montant à partir du lien ci-dessous

<https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>



FORMULAIRE SIMPLIFIE

Je fais ma demande avec seulement deux critères à fournir :

- ▶ **Nombre d'enfants à charge**
- ▶ **Revenu fiscal de référence**

En joignant la copie de mon avis d'impôt 2022 sur les revenus 2021 dans le dossier

Concubinage : les revenus des deux concubins sont pris en compte même si le concubin n'est pas le parent de l'élève candidat boursier (*c'est la notion de ménage qui est retenue comme pour les prestations familiales*).

Résidence alternée : seul les revenus du parent présentant la demande sont pris en compte (*et de son éventuel(le) concubin(e)*).

- Je me procure le formulaire de **demande de bourse nationale de lycée auprès du CFA** de mon enfant, ou sur le site internet du ministère,
- Je peux me faire aider par le CFA pour remplir le formulaire,
- Je n'attends pas le dernier moment pour remplir le dossier,
- Je le dépose au secrétariat du CFA dès maintenant et **au plus tard le 20 octobre 2022**, date nationale de fin de campagne de bourse pour l'année 2022-2023